

Contrat de réussite scolaire
2014 – 2017
Année scolaire 2015-2016

**Conseil scolaire francophone de la
Colombie-Britannique**



VISION

Tous nos élèves atteindront leur plein potentiel, fiers de la langue et des cultures francophones.

MISSION

Développer chez nos élèves, dès le plus jeune âge, une maîtrise de la langue française, une culture d'apprentissage continu, des habitudes de vie saine et un esprit de contribution à la société.

Table des matières

Introduction	3
Contexte	3
Objectif 1	5
<i>Accroissement du taux de fréquentation au secondaire</i>	5
<i>Volets 1 et 2 (horaire commun, tronc commun)</i>	6
<i>Volet 3 (IB – Advanced Placement – École Virtuelle)</i>	7
<i>Volet 4 (Révision du budget des écoles)</i>	7
Objectif 2	8
<i>Accroissement des résultats d'apprentissage en lecture et numératie</i>	8
<i>Rationnel</i>	8
<i>Initiative</i>	8
<i>Critères d'évaluation</i>	10
Objectif 3	12
<i>Projets éducatifs</i>	12
<i>Plan de réussite</i>	13
<i>Projets spéciaux</i>	14
<i>Tableau récapitulatif (Bilan annuel)</i>	16
Conclusion	17
Plan stratégique - Annexe	18

Introduction

Cette année, 2015-16, le ministère de l'Éducation ne demande plus aux conseils scolaires de fournir un rapport indiquant un plan et un engagement visant à améliorer le processus d'apprentissage et le succès des élèves qui leur sont confiés sous la forme du contrat de réussite comme indiqué dans la loi scolaire de la Colombie-Britannique. Le cadre pour enrichir l'apprentissage des élèves (*Framework for enhancing student learning*) le remplace.

Toute fois, à des fins de continuité, le bureau central du conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique souhaite poursuivre la publication du contrat de réussite pour l'année 2016-17, troisième année et dernière de cette initiative débuté en 2013-14.

S'il désire le succès de tous les élèves, le contrat de réussite essaie de reconnaître la spécificité et l'unicité de chacun des enfants fréquentant les établissements du Conseil scolaire francophone. Outre le fait de respecter les exigences et recommandations du ministère, le contrat de réussite prend en considération les grandes orientations, via le Plan stratégique, les politiques, etc., émis par le Conseil d'administration du CSF ainsi que les projets éducatifs remis au bureau central, fruit de la collaboration des divers partenaires de chaque communauté.

Pour les trois années de ce contrat, trois objectifs ont été identifiés et attirent l'attention de notre conseil scolaire sans pour autant amoindrir ses efforts dans tous les autres domaines d'apprentissage.

Contexte

Le Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique a pour mission d'offrir des programmes de la maternelle à la 12^e année à travers toute la province, soit au sein d'écoles homogènes, n'abritant que des élèves réputés francophones, soit au sein d'écoles hétérogènes où élèves anglophones et francophones cohabitent.

En 2015-2016 le CSF compte plus de 5 632 élèves répartis en 38 établissements. Le taux de progression annuel des effectifs avoisine les 7%. En presque 20 années d'existence, le Conseil

scolaire francophone a toujours vu ses effectifs s'accroître. Le succès du programme francophone est donc évident.

Toutefois, des défis demeurent au sein de l'organisation. L'éloignement de chaque établissement, à l'exception de la zone du Grand Vancouver, impose la nécessité de créer une situation de quasi-autarcie au sein de chaque établissement. Les déplacements de spécialistes et des conseillers pédagogiques basés au bureau central de Richmond sont onéreux. Parce que nos écoles ne répondent pas aux cartes scolaires traditionnelles et que les élèves proviennent de zones d'habitation parfois excentrées, les coûts du transport scolaire ainsi que la durée de déplacement sont importants. Le programme francophone connaît une répartition inégale tant géographique que dans la répartition de ces effectifs.

Répartition des élèves : Ministry of Education – 1701. Vérification 30 septembre 2015

Niveau	M	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Nombre d'élèves	592	660	615	605	559	515	488	432	273	225	232	212	224

Il est également essentiel d'indiquer qu'à l'encontre des autres conseils scolaires, le CSF doit également porter une attention particulière à l'introduction et au maintien des éléments spécifiques à la culture francophone internationale. Le programme francophone n'est pas un programme d'immersion. Les programmes dispensés ne sont pas des traductions, même si le contenu est équivalent. L'aspect culturel est la base de notre enseignement.

En 2015-16, comme tous les autres conseils scolaires de la province, le CSF a dû planifier la mise en œuvre des nouveaux programmes d'études de la Colombie-Britannique. Pour les années à venir, il devra également s'adapter à une nouvelle philosophie de l'évaluation tant à l'échelle locale qu'à celle provinciale.

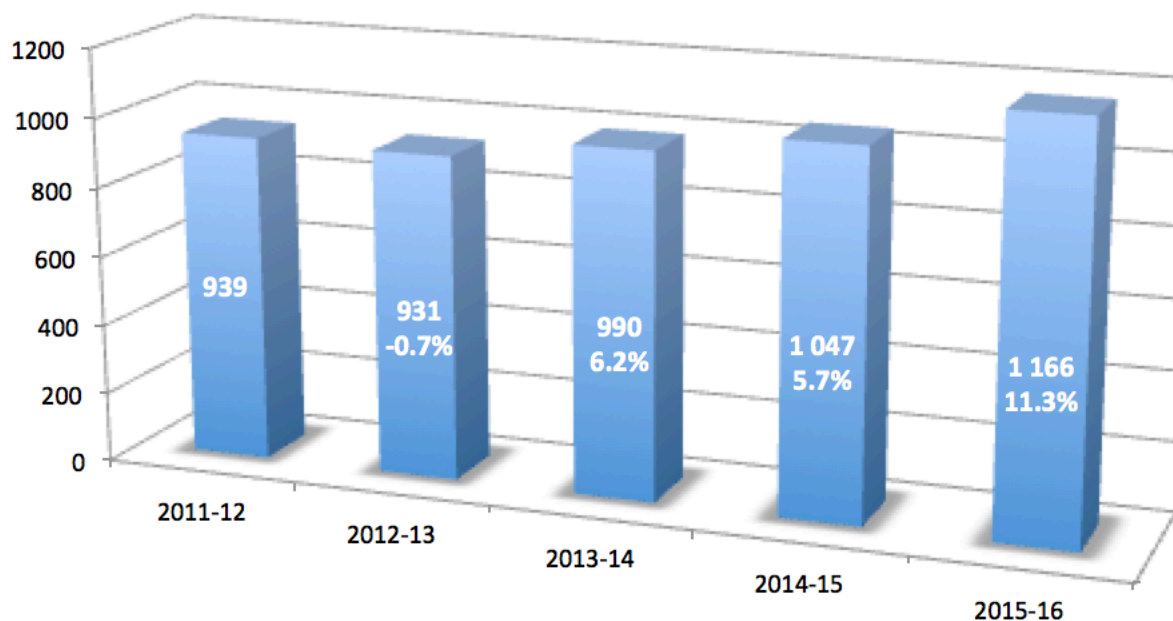
Objectif #1

Accroissement du taux de fréquentation des élèves au secondaire

Depuis sa création, le Conseil scolaire voit un grand nombre de ses élèves quitter ses écoles à l'entrée du secondaire ou de la 10^e année, pour des établissements anglophones.

En 2013, le Conseil d'administration plaçait la rétention des élèves du secondaire comme priorité des efforts du CSF. Depuis les deux dernières années, une augmentation des effectifs de la 8^e à la 12^e année est à enregistrer.

Évolution du nombre d'élèves au secondaire



Si les effectifs sont en hausse, il est important de noter que la majorité des écoles du CSF n'offrait pas de programmes secondaires (écoles homogènes) ou seulement quelques cours de français et en français au sein d'écoles anglophones (écoles hétérogènes), l'accroissement des nombres d'inscrits au secondaire est limité par la structure même de notre organisation.

Type d'école	Nombre
M à 9	4 972
M à 12 (homogène)	5 343
Hétérogène	189

Ce succès fait suite à une série d'initiatives mises en œuvre durant les trois dernières années. Celles-ci étaient distribuées en un plan en quatre (4) volets, aujourd'hui complétés.

Plus de 18 recommandations étaient proposées et mises en œuvre. Elles faisaient partie d'un ensemble de quatre (4) étapes. Durant l'année 2014-15, via les groupes de réflexions, d'autres recommandations ont été ajoutées; des initiatives appartenant aux deux derniers volets ont été instaurées.

Volets 1 et 2 (horaire commun, tronc commun)

Date de réalisation : 2013-15

En deux (2) années, 20 recommandations ont été instaurées. Elles ont été réalisées via les groupes de réflexion et toutes avec l'approbation du Conseil d'administration du CSF.

En avril 2016, toutes les recommandations furent révisées. À celles-ci quatre (4) nouvelles recommandations furent ajoutées :

Recommandation 21

Que le bureau central du CSF enjoigne à chaque école secondaire de présenter une initiative intégrant des modules d'éducation scientifique à une éco-action dans le curriculum de sciences (ou autre) du secondaire.

Recommandation 22

Que le bureau central envisage des heures d'appareils de laboratoire pour les écoles secondaires, selon un barème de dotation adaptée aux besoins.

Recommandation 23

Que la direction générale engage un processus afin d'entamer la révision de la résolution du CA (PV p.288, 25 juin 2011) afin d'entamer avec leur Comité des partenaires une consultation répondant davantage aux nécessités de chaque établissement.

Recommandation 24

Que le bureau central envisage des heures d'aide pédagogique pour la gestion des outils électroniques portables des écoles secondaires, selon un barème de dotation adaptée aux besoins.

Volet 3 (IB – Advanced Placement – École Virtuelle)

Date de réalisation : 2013-15

En deux (2) années, 14 recommandations ont été présentées. Certaines ont été instaurées (ex. proposition #14, tenue d'un évènement annuel des élèves de la 11^e et 12^e années), d'autres seront abordées dans le cadre de l'évaluation quinquennale de l'IB auprès des quatre (4) établissements dispensant le programme du diplôme IB, d'autres ont été retardés (ex. proposition #10, réalisation d'une étude pour l'implantation du programme Advanced placement).

L'École Virtuelle a connu une redéfinition de sa programmation. En 2016-17, elle connaîtra une réorganisation de sa structure et de son organisation.

Volet 4 – Révision du budget des écoles

Date de réalisation : 2015-2016

En septembre 2015, un groupe de réflexion entamait la restructuration des budgets des écoles. Une grille commune à tous les établissements était instaurée (voir annexe 1). Elle permet une rationalisation des orientations budgétaires de chaque établissement et un meilleur suivi du bureau central du CSF dans le but d'offrir un meilleur soutien à chaque communauté, principalement au secondaire.

D'autres groupes de réflexions ont été tenus (élémentaires, urgence, environnement). Leurs recommandations ne s'adressent pas uniquement au cadre secondaire. Elles sont accompagnées d'autres initiatives générales.

- Développement des communautés d'apprentissage;
- Implication dans le financement de la formation des nouveaux enseignants, des enseignants, de la tenue d'un Rond-point.

Objectif #2

Accroissement des résultats d'apprentissage en lecture et numératie :

Rationnel :

Le Conseil scolaire francophone reconnaît que la maîtrise de la lecture et de la numératie sont deux éléments capitaux dans le processus d'apprentissage des élèves de la maternelle à la 12^e année.

En 2016-17, il se dotera d'un nouveau Plan stratégique dont la priorité n^o 1 est de permettre à tous les élèves d'atteindre les objectifs établis dans ces deux domaines de l'apprentissage.

Les élèves du CSF doivent apprendre à lire dans un milieu dominé par l'anglais et dans des contextes familiaux de plus en plus multiculturels.

Aussi, une planification doit être envisagée afin de répondre à ces besoins dès les premières années de fréquentation de l'école des élèves. Elle doit également permettre de déceler, le plus tôt possible, les enfants ayant besoin d'un support particulier ou nécessitant une désignation.

En 2016-17, le Conseil scolaire francophone maintiendra de nombreuses initiatives en appui au programme régulier pour la petite enfance prescrit par le ministère de l'Éducation. Il ajoutera d'autres afin de compléter et renforcer ces actions.

Initiatives maintenues :

- *Les programmes Forêt et Sentier de l'alphabet* sont basés sur une pédagogie efficace visant à prévenir les difficultés d'apprentissage en lecture des élèves de la maternelle et de la 1^{re} année. Ils permettent aux enseignants de dépister très rapidement les défis de certains

élèves. Ils permettent également de remédier très rapidement à ces difficultés avec la présence d'orthopédagogues uniquement affectés à cette initiative.

- *Le programme Apprendre à lire à deux* est basé sur une pédagogie efficace visant à prévenir les difficultés d'apprentissage en lecture de certains élèves. Il s'adresse aux élèves de la 1^{re} à la 3^e année.
- *Le programme PRIME* permet d'accroître les performances des élèves de la 1^{re} à la 5^e année en nombre et en opération. Un ensemble de formations ainsi que l'obtention de trousse d'apprentissage permettent aux enseignants de se familiariser avec le programme et d'en tirer toute l'efficacité.
- *L'appréciation de l'enseignant* accompagne le bulletin issu de BCesis. Il cible cinq (5) aspects du développement de l'élève et offre une banque d'activités destinées aux parents.
- *La présence de moniteurs de langue* dans 20 écoles du CSF est destinée à développer l'expression orale des élèves par l'animation culturelle.
- *La mise en place d'un programme de formation professionnelle* destiné aux enseignants et axé sur la familiarisation de différentes stratégies d'apprentissage permet au personnel enseignant du CSF de répondre plus adéquatement aux différents défis rencontrés par les élèves.
- *La création de communautés d'apprentissage* réunit les enseignants afin d'élaborer des stratégies reliées aux défis en littératie et numératie locaux. Cette pratique permet non seulement la mise en place de solutions adaptées à un environnement spécifique, mais également favorise la cohésion de l'équipe des intervenants.
- *La volonté de promouvoir des écoles en santé* résulte de la certitude que l'activité physique quotidienne, les relations saines et des pratiques alimentaires équilibrées favorisent le processus d'apprentissage académique des élèves. Différentes formes d'activités sont envisagées.

Initiatives ajoutées

- *Prise sous la juridiction du CSF des enfants de 4 ans* : En 2016-17, le Conseil scolaire francophone établira dans quatre (4) établissements des projets pilotes ayant pour objectif la scolarisation des enfants de 4 ans. Ces quatre (4) établissements, soigneusement sélectionnés, permettront au CSF d'évaluer la pertinence de développer ce système au 37 écoles sous sa juridiction. Dans le cadre de ce projet, entre autres, le conseil scolaire bénéficiera de la nouvelle convention signée en mai 2016 avec le Rectorat de Nantes et de l'expertise du système français dans le domaine de la petite enfance.

NB : il est important de préciser que les exemples de l'Ontario, du Manitoba, etc. sont également envisagés.

- *Étude sur l'apprentissage de l'écriture* : En juin 2015, le Conseil d'administration du CSF instaurait un partenariat avec Mme Marie-France Morin, CREALEC, faculté d'éducation à l'Université de Sherbrooke et M. Denis Alamargot, Université Paris-Est Créteil. Un projet de recherche était engagé. Ses objectifs étaient d'identifier les habiletés en lecture et en écriture (et celles sous-jacentes) des jeunes élèves francophones fréquentant le CSF afin de mieux connaître le niveau des élèves, prévenir les difficultés scolaires, bonifier les pratiques des enseignants. Trois (3) écoles ont été ciblées. Les collectes de données réalisées en avril – mai 2016. Le rapport sera présenté en août 2016.

Critères d'évaluation :

Le Conseil scolaire francophone évaluera les progrès de cet objectif grâce aux tests EHB (Évaluation des Habiletés de Base). De par sa composition et sa répartition à l'échelle provinciale, les résultats d'une école à l'autre varient énormément. Le CSF agira au niveau local comme provincial et envisage une amélioration annuelle des résultats d'environ +5%. Une attention particulière est apportée aux résultats des élèves autochtones.

1. 4^e ANNÉE

Tous les élèves

	2013-14		2014-15		2015-16	
	Atteint	Excède	Atteint	Excède	Atteint	Excède
Lecture	42%	19%	48	19	À venir	À venir
Écriture	61%	7%	66	9	À venir	À venir
Numératie	59%	8%	59	13	À venir	À venir

Premières Nations

	2013-14		2014-15		2015-16	
	Atteint	Excède	Atteint	Excède	Atteint	Excède
Lecture	41%	12%	38	13	À venir	À venir
Écriture	49%	2%	48	8	À venir	À venir
Numératie	41%	7%	44	8	À venir	À venir

2. 7^e ANNÉE

Tous les élèves

	2013-14		2014-15		2015-16	
	Atteint	Excède	Atteint	Excède	Atteint	Excède
Lecture	47%	21%	49	21	À venir	À venir
Écriture	58%	4%	67	11	À venir	À venir
Numératie	59%	12%	63	12	À venir	À venir

Premières Nations

	2013-14		2014-15		2015-16	
	Atteint	Excède	Atteint	Excède	Atteint	Excède
Lecture	44%	19%	51	13	À venir	À venir
Écriture	56%	0%	67	10	À venir	À venir
Numératie	47%	11%	63	12	À venir	À venir

Objectif 3

Projets éducatifs

Rationnel :

Chaque année, depuis trois (4) ans, le bureau central du CSF entame, via le processus des projets éducatifs, une vaste consultation auprès des communautés scolaires locales. Ce processus doit permettre d'évaluer les besoins de chaque école en supplément de la dotation de base.

L'approche locale est favorisée, elle doit se faire au sein des comités de partenaires instaurés dans chaque école. Ils se composent de représentants des parents, des élèves, des enseignants du personnel de soutien, des associations communautaires et de l'administration.

Un échéancier règle le déroulement du processus d'élaboration :

août	Remise du gabarit à toutes les directions d'école et de département
mi-décembre	Remise des projets éducatifs des écoles de M à 12.
mi-janvier	Rencontre de concertation avec les directions des écoles.
mars	Présentation du rapport des projets éducatifs du CSF et approbation par le Conseil d'administration du CSF.
début-avril	Remise des projets éducatifs à chaque direction pour validation auprès des Comités des partenaires d'établissement.
mi-avril	Début des affichages

À cette occasion, les écoles doivent indiquer dans les rubriques, plan de réussite et projets spéciaux, les impulsions qu'elles désirent mettre en œuvre pour répondre aux besoins et attentes de leur communauté.

Les projets éducatifs se divisent en deux (2) composantes.

Plan de réussite

Cette rubrique répond à l'article 8.3 de l'Acte scolaire de la Colombie-Britannique qui incite les établissements à élaborer un projet afin de répondre à une population d'élèves jugée particulièrement à risque fréquentant l'école. Elle est composée de sections définissant le risque encouru, le considérant au sein de la population de l'établissement, proposant des solutions concrètes et indiquant le mode d'évaluation quantitative qui sera utilisé pour mesurer l'impact du projet sur la clientèle ciblée.

Pour l'année 2016-17, le Plan de réussite de chaque école mettra l'emphase sur la pédagogie différenciée. Le but n° 1 est uniquement consacré à cette approche. Son objectif est de permettre à tous les élèves d'atteindre les résultats d'apprentissage nonobstant leurs défis. Cette initiative envisage différentes solutions, comme la Remise à niveau, le décroïsonnement, le suivi individuel, etc.

Projets spéciaux

Cette rubrique doit permettre à chaque établissement de présenter divers projets dont l'objectif est de soutenir l'enseignement des divers programmes, le développement des habiletés sociales, le renforcement du code de conduite de l'école. Cette rubrique doit également permettre d'établir des liens entre les programmes et le Plan stratégique 2011-14 du CSF. Ici encore, l'objectif doit être défini, les raisons mentionnées, des solutions concrètes proposées et le mode d'évaluation indiqué.

Ventilation – Plan de réussite

2014-2015	
Français (lecture, oral)	24
Numératie	10
Appartenance communautaire	6
Développement social et émotionnel	5

2015-2016	
Français	24
Numératie	6
Arts / culture	6
Développement social et émotionnel	4

2016-2017	
Français	21
Numératie	10
Arts / culture	
Développement social et émotionnel	

Ventilation – Projets spéciaux

2014-2015	
Activités sportives	9
Nature et vie saine	8
Camp 7 ^e – 8 ^e année	5
Culture	4

2015-2016	
Activités sportives	12
Arts / culture	5
Développement social et émotionnel	3
Numératie	2

2016-2017	
Activités sportives	14
Arts / culture	16
Développement social et émotionnel	5
Numératie	4

Bilan

Quoique cette année le processus de désignation des objectifs a été modifié et une orientation plus directive du bureau central a été indiquée aux établissements, depuis 4 années les objectifs des projets éducatifs démontrent une certaine constance.

Français
Mathématiques
Activités sportives
Arts et culture
Développement social et émotionnel

Parallèlement, le Conseil scolaire francophone, pour la deuxième année, a accru la dotation en orthopédagogie, en counselling ainsi qu'en soutien aux élèves désignés Q et R.

Il est important de mentionner que dans le cadre du projet éducatif 2016-17, le bureau central du CSF a délibérément choisi de ne plus inclure une rubrique consacrée à la qualité du programme destiné aux élèves autochtones. Les raisons en étaient les excellents résultats obtenus dans ce domaine, la mise en place des nouveaux programmes qui encouragent l'inclusion au sein de chaque curriculum. Toutefois, pour le projet éducatif 2017-18, une rubrique y sera de nouveau consacrée. Elle indiquera la mise en place dans chaque école d'un comité de rehaussement de l'éducation autochtone dont le mandat est de s'assurer de la bonne utilisation des ressources et des fonds mis à la disposition des élèves autochtones tant dans le domaine académique que culturel.

Critères d'évaluation

Chaque année, le CSF entreprend la réalisation d'un bilan annuel auprès des directions d'école afin d'estimer l'impact des actions menées pendant l'année écoulée. Cette démarche découle non seulement du devoir d'imputabilité qui incombe à toute organisation publique par rapport aux sommes qui lui sont confiées, mais également, au souci de toujours améliorer ses initiatives et les résultats des élèves francophones.

Au sein de ce bilan annuel se situe une section jugeant à évaluer la mise en œuvre des buts (Plan de réussite) et des projets ainsi que leur relation avec le Plan stratégique du CSF.

Tableau récapitulatif et comparatif (Bilan annuel 2013-14 à 2015-16)

PLAN ANNUEL

N°	Description	2013-14			2014-15			2015-16		
		Objectif	Réalisé	Écart	Objectif	Réalisé	Écart	Objectif	Réalisé	Écart
1	...	00	00	00	00	00	00			
2	...	00	00	00	00	00	00			
3	...	00	00	00	00	00	00			
4	...	00	00	00	00	00	00			
5	...	00	00	00	00	00	00			
6	...	00	00	00	00	00	00			
7	...	00	00	00	00	00	00			
8	...	00	00	00	00	00	00			
9	...	00	00	00	00	00	00			
10	...	00	00	00	00	00	00			
11	...	00	00	00	00	00	00			
12	...	00	00	00	00	00	00			
13	...	00	00	00	00	00	00			
14	...	00	00	00	00	00	00			
15	...	00	00	00	00	00	00			
16	...	00	00	00	00	00	00			
17	...	00	00	00	00	00	00			
18	...	00	00	00	00	00	00			
19	...	00	00	00	00	00	00			
20	...	00	00	00	00	00	00			
21	...	00	00	00	00	00	00			
22	...	00	00	00	00	00	00			
23	...	00	00	00	00	00	00			
24	...	00	00	00	00	00	00			
25	...	00	00	00	00	00	00			
26	...	00	00	00	00	00	00			
27	...	00	00	00	00	00	00			
28	...	00	00	00	00	00	00			
29	...	00	00	00	00	00	00			
30	...	00	00	00	00	00	00			
31	...	00	00	00	00	00	00			
32	...	00	00	00	00	00	00			
33	...	00	00	00	00	00	00			
34	...	00	00	00	00	00	00			
35	...	00	00	00	00	00	00			
36	...	00	00	00	00	00	00			
37	...	00	00	00	00	00	00			
38	...	00	00	00	00	00	00			
39	...	00	00	00	00	00	00			
40	...	00	00	00	00	00	00			
41	...	00	00	00	00	00	00			
42	...	00	00	00	00	00	00			
43	...	00	00	00	00	00	00			
44	...	00	00	00	00	00	00			
45	...	00	00	00	00	00	00			
46	...	00	00	00	00	00	00			
47	...	00	00	00	00	00	00			
48	...	00	00	00	00	00	00			
49	...	00	00	00	00	00	00			
50	...	00	00	00	00	00	00			
51	...	00	00	00	00	00	00			
52	...	00	00	00	00	00	00			
53	...	00	00	00	00	00	00			
54	...	00	00	00	00	00	00			
55	...	00	00	00	00	00	00			
56	...	00	00	00	00	00	00			
57	...	00	00	00	00	00	00			
58	...	00	00	00	00	00	00			
59	...	00	00	00	00	00	00			
60	...	00	00	00	00	00	00			
61	...	00	00	00	00	00	00			
62	...	00	00	00	00	00	00			
63	...	00	00	00	00	00	00			
64	...	00	00	00	00	00	00			
65	...	00	00	00	00	00	00			
66	...	00	00	00	00	00	00			
67	...	00	00	00	00	00	00			
68	...	00	00	00	00	00	00			
69	...	00	00	00	00	00	00			
70	...	00	00	00	00	00	00			
71	...	00	00	00	00	00	00			
72	...	00	00	00	00	00	00			
73	...	00	00	00	00	00	00			
74	...	00	00	00	00	00	00			
75	...	00	00	00	00	00	00			
76	...	00	00	00	00	00	00			
77	...	00	00	00	00	00	00			
78	...	00	00	00	00	00	00			
79	...	00	00	00	00	00	00			
80	...	00	00	00	00	00	00			
81	...	00	00	00	00	00	00			
82	...	00	00	00	00	00	00			
83	...	00	00	00	00	00	00			
84	...	00	00	00	00	00	00			
85	...	00	00	00	00	00	00			
86	...	00	00	00	00	00	00			
87	...	00	00	00	00	00	00			
88	...	00	00	00	00	00	00			
89	...	00	00	00	00	00	00			
90	...	00	00	00	00	00	00			
91	...	00	00	00	00	00	00			
92	...	00	00	00	00	00	00			
93	...	00	00	00	00	00	00			
94	...	00	00	00	00	00	00			
95	...	00	00	00	00	00	00			
96	...	00	00	00	00	00	00			
97	...	00	00	00	00	00	00			
98	...	00	00	00	00	00	00			
99	...	00	00	00	00	00	00			
100	...	00	00	00	00	00	00			

Conclusion

Depuis la mise en œuvre de son plan de régénération de son organisation et de ses pratiques, le Conseil scolaire francophone connaît un nouvel élan, un nouveau dynamisme. Ainsi, entre autres exemples, le nombre d'élèves fréquentant les écoles secondaires est en constante augmentation. Des établissements qui avaient dû fermer certaines classes de ses niveaux retiennent maintenant leurs élèves.

L'année 2016-17 verra de nouvelles initiatives qui renforceront cette tendance. La mise en œuvre d'un nouveau Plan stratégique, conforme aux attentes de la communauté, représentera un élément essentiel dans l'orientation de l'organisation. L'instauration de quatre (4) projets pilotes destinés à la scolarisation d'enfants de 4 ans ouvrira de nouvelles perspectives. Le partenariat avec des chercheurs ainsi qu'avec des conseils scolaires canadiens et français permettra de sélectionner les meilleures stratégies pédagogiques pour un service encore meilleur destiné aux élèves francophones de la province.

Annexe

Plan stratégique du CSF

AXE 1 LA RÉUSSITE SCOLAIRE: Une pédagogie orientée vers le plein épanouissement de l'élève

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1 : Rehausser les compétences du 21^e siècle des élèves

- 1 a) Améliorer la maîtrise de la langue française
- 1 b) Améliorer la maîtrise des notions de base en numératie et en sciences
- 1 c) Intégrer l'acquisition des compétences recherchées du 21^e siècle dans l'enseignement de la M à 12
- 1 d) Rentabiliser l'utilisation des technologies pour l'apprentissage

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2 : Accompagner l'élève tout au long de son parcours scolaire

- 2 a) Intégrer l'approche d'enseignement personnalisé de M à 12
- 2 b) Améliorer la transition entre les services de la petite enfance et l'école
- 2 c) Améliorer la diversité de l'offre au secondaire

ORIENTATION STRATÉGIQUE 3 : Enrichir l'expérience scolaire des élèves par un personnel qualifié, formé et compétent.

- 3 a) Reconnaître et appuyer l'expertise et le dynamisme des membres du personnel du CSF
- 3 b) Implanter un processus d'apprentissage continu
- 3 c) Améliorer l'accès et l'utilisation des pratiques pédagogiques

AXE 2 LE DÉVELOPPEMENT DE SOI : L'élève apprend à apprendre et à s'épanouir en santé

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1 : Encadrer l'élève afin d'optimiser son développement émotionnel, identitaire et culturel

- 1 a) Bonifier les programmes de développement de compétences sociales et émotionnelles
- 1 b) Finaliser l'intégration de la pédagogie culturelle à la démarche pédagogique du CSF
- 1 c) Améliorer l'accès à et le choix disponible des activités francophones parascolaires et communautaires

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2 : Développer l'autonomie et les capacités d'apprentissage continu

- 2 a) Conscientiser et impliquer les élèves dans leur cheminement scolaire.
- 2 b) Faciliter l'élaboration d'objectifs personnels d'apprentissage pour les élèves du secondaire

ORIENTATION STRATÉGIQUE 3 : Faciliter l'adoption d'habitudes de vie saine et active

- 3 a) Développer et implémenter une ligne directrice sur les habitudes de vie saine et active dans les écoles
- 3 b) Améliorer des choix offerts pour les activités physiques
- 3 c) Implanter le nouveau programme d'éducation physique
- 3 d) Implanter des mesures de respect de l'environnement

AXE 3 CITOYEN DU MONDE : L'élève possède les compétences et les attitudes nécessaires pour jouer un rôle efficace dans la société locale et mondiale

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1 : Outiller l'élève pour assurer son plein épanouissement en milieu de travail et d'apprentissage

- 1 a) Exposer les élèves de la M à 12 aux différentes vocations possibles
- 1 b) Créer des options de stages pratiques pour les étudiants du secondaire
- 1 c) Créer des liens entre les étudiants du secondaire et les universités / milieu de travail

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2 : Prolonger l'apprentissage en dehors de la classe, en sensibilisant l'élève à sa communauté et en lui offrant des opportunités d'engagement

- 2 a) Favoriser les occasions pour les élèves de vivre en français
- 2 b) Développer le concept de l'école communautaire et citoyenne au CSF
- 2 c) Sensibiliser les élèves aux enjeux locaux, régionaux et mondiaux
- 2 d) Créer des projets éducatifs en partenariat avec la communauté

ORIENTATION STRATÉGIQUE 3 : Faciliter le développement de compétences éthiques et interculturelles

- 3 a) Intégrer des concepts d'éthique et de citoyenneté à la démarche pédagogique du CSF
- 3 b) Améliorer la sensibilisation aux cultures autochtones
- 3 c) Formaliser les expériences de découverte des autres cultures